

Grille tarifaire
Année universitaire 2018/2019
« Etudiants Tunisiens »
Ecole d'ingénieurs

Formation en cours du jour :

Les frais de scolarité pour l'année universitaire 2018/2019 se présentent comme suit :

Année d'inscription	Frais de scolarité hors TVA en Dinars	TVA 7%	Montant toutes taxes comprises	Modalités de paiement	
				1ère tranche à l'inscription	2ème tranche avant le 15/01/2019
2018-2019	6542,056	457,944	7000	3 500	3 500

Réductions :

Des réductions des frais de scolarité sont accordées annuellement aux étudiants les plus méritants :

- 30 % de réduction pour les élèves ayant une moyenne supérieure à 15/20 et classés premiers de leur classe.
- 15 % de réduction pour les élèves classés premiers de leur classe ayant une moyenne inférieure à 15/20.

Des réductions des frais de scolarité sont accordées annuellement aux étudiants issus d'une même famille (frères et/ou sœurs) : 30% pour le deuxième enfant et 40% pour le troisième enfant.

Les réductions sont calculées sur les frais de scolarité les plus élevés sur présentation à la direction financière d'une demande jointe des copies des cartes d'identité des deux frères.

Financement :

Possibilité de financement par l'intermédiaire du dispositif d'octroi de Prêts régi par la Fondation ESPRIT. (Voir cite fondation esprit)

Possibilité de financement moyennant un prêt bancaire octroyés en application des termes des conventions conclus avec Banque Zitouna ou l'UBCI.

Annulation d'inscription :

Les frais de scolarité peuvent donner lieu à remboursement.

Des droits d'inscription s'élevant à 500 dinars seront prélevés dans tous les cas.

Aucune demande d'annulation ne sera acceptée après le 30/11/2018.

NB : Toute annulation d'inscription après ces délais soit le 30/11/2018 sera traitée sans remboursement des frais déjà payés.

Formation en cours du soir :

Les frais de scolarité pour l'année universitaire 2018/2019 se présentent comme suit :

Année d'inscription	Frais de scolarité hors TVA en dinars	TVA 7%	Montant toutes taxes comprises	Modalités de paiement	
				1ère tranche à l'inscription	2ème tranche avant le 15/01/2019
2018-2019	6448,598	451,402	6 900	3500	3 400

Réductions :

Une réduction de **1000 dinars** est accordée aux étudiants non pris en charge par une entreprise dans le cadre des mécanismes de la ristourne TFP.

Des réductions des frais de scolarité sont accordées annuellement aux étudiants les plus méritants :

- 30 % de réduction pour les élèves ayant une moyenne supérieure à 15/20 et classés premiers de leur classe.
- 15 % de réduction pour les élèves classés premiers de leur classe ayant une moyenne inférieure à 15/20.

Des réductions des frais de scolarité sont accordées annuellement aux étudiants issus d'une même famille (frères et/ou sœurs) : 15% pour le deuxième enfant et 45% pour le troisième enfant.

Les réductions sont calculées sur les frais de scolarité les plus élevés.

Financement :

Possibilité de financement moyennant un prêt bancaire octroyés en application des termes des conventions conclus avec Banque Zitouna ou l'UBCI.

Annulation d'inscription :

Les frais de scolarité peuvent donner lieu à remboursement.

Des droits d'inscription s'élevant à 500 dinars seront prélevés dans tous les cas.

Aucune demande d'annulation ne sera acceptée après le 30/11/2018.

NB : Toute annulation d'inscription après ces délais soit le 30/11/2018 sera traitée sans remboursement des frais déjà payés.

ESPRIT PREPA : Cycles Préparatoires aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs.

Les frais de scolarité pour l'année universitaire 2018/2019 s'élèvent à :

Année d'inscription	Frais de scolarité hors TVA en dinars	TVA 7%	Montant toutes taxes comprises	Modalités de paiement	
				1ère tranche à l'inscription	2ème tranche avant le 15/01/2019
2018-2019	8317,757	582,243	8 900	4 500	4 400

Financement :

Possibilité de financement par l'intermédiaire du dispositif d'octroi de Prêts régi par la Fondation ESPRIT

Possibilité de financement moyennant un prêt bancaire octroyés en application des termes des conventions conclus avec Banque Zitouna ou l'UBCI.

Annulation d'inscription :

Les frais de scolarité peuvent donner lieu à remboursement.

Des droits d'inscription s'élevant à 500 dinars seront prélevés dans tous les cas.

Aucune demande d'annulation n'est acceptée après le 30/11/2018.

Aucune demande d'annulation ne sera acceptée après le 30/11/2018.

NB : Toute annulation d'inscription après ces délais soit le 30/11/2018 sera traitée sans remboursement des frais déjà payés.

MBA :

Les frais de scolarité pour la totalité du cursus aboutissant à l'obtention du diplôme « Master of business Administration-MBA » s'élèvent à 15 000 dinars HT.